

Pollution de la Mellier par les hydrocarbures à Marbehan - Etat de la situation : les premiers résultats sont rassurants

A la suite d'un vol de cuivre sur le site de la sous-station de traction d'INFRABEL située rue de Courtel à Marbehan, une pollution aux huiles contenant des PCB a été constatée sur le ruisseau La Mellier le 6 février 2024. Les quatre transformateurs ont été vandalisés et leur contenu s'est répandu sur le sol du site. Le volume estimé d'huiles déversées se situerait entre 15000 et 17000 litres. **Une partie de ces huiles continue encore de s'écouler à proximité d'une source qui alimente un petit ruisseau affluent de la Mellier en contrebas du site d'Infrabel.**

Le risque de dispersion de la pollution est maîtrisé grâce à la présence de barrages absorbants et de dispositifs de pompage installés sur la Mellier et la Rulles depuis le 7 février 2024 par une société de dépollution mandatée par Infrabel sur injonction du DPC (Département Police et Contrôle).

Il est toujours impossible d'évaluer, à l'heure actuelle, la **quantité exacte** d'huile encore présente dans le sous-sol du site d'Infrabel. Seul le démantèlement des infrastructures de surface permettra d'accéder au sous-sol et de débiter la mise en œuvre des travaux d'assainissement, dont les opérations d'excavation des terres polluées par les hydrocarbures. **Infrabel a introduit auprès de l'autorité compétente la demande de permis d'urbanisme nécessaire.**

Outre les mesures d'urgence activées par le SPW le jour de la constatation de la pollution, l'Administration a mis en place une série d'actions visant à en évaluer les impacts sur le milieu naturel et l'environnement proche des cours d'eau potentiellement impactés. S'il a été confirmé assez rapidement que les huiles contenaient de faibles quantités de PCB, les premières enquêtes de terrain n'ont révélé aucun indice organoleptique de pollution aux hydrocarbures en aval hydrographique du lieu de la pollution jusqu'à la frontière française. **Les premiers résultats d'analyses d'eau sur la Mellier, la Rulles et la Semois pour les PCB n'indiquent à ce stade aucune pollution.** La vue sur la qualité des cours d'eau ne sera toutefois complète qu'après réception des résultats des analyses encore en cours de réalisation.

Au niveau des biotes et poissons, des pêches électriques ont été organisées par le DEMNA (Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole) le DNF (Département de la Nature et des Forêts) mais l'analyse des chairs des poissons prélevées prend plus de temps que des analyses d'eau car le protocole est plus complexe. Au vu des premiers résultats sur l'eau, on peut raisonnablement s'attendre à avoir des résultats négatifs.

Les parcelles agricoles de 15 exploitants identifiées par le SPW (via l'OPW - Organisme payeur de Wallonie) ont été échantillonnées au niveau du sol et des végétaux. Les premiers résultats relatifs à quelques parcelles agricoles montrent de **faibles teneurs en**

hydrocarbures largement inférieures aux valeurs seuils du Décret Sol et témoignent d'une **absence de PCB**, ce qui **éloigne le risque pour le bétail** qui pourrait pâturer sur ces parcelles. Le bilan complet ne pourra être dressé qu'à la réception de tous les résultats d'analyses de sol et végétaux.

Au niveau du site même d'Infrabel et des alentours, y compris la zone boisée en bordure de la Mellier, les premiers résultats des investigations en cours montrent une **pollution du sol en hydrocarbures et pas en PCB**. Des analyses complémentaires sont toujours en cours. Des huiles sont également mises en évidence dans le sous-sol, à proximité immédiate des transformateurs vandalisés, dans l'état actuel des connaissances. D'autres investigations de terrain sont encore programmées notamment pour **déterminer le cheminement des huiles** depuis le site d'Infrabel jusqu'à la source qui se jette dans le petit ruisseau affluent de la Mellier.

Compte tenu de ces premières observations, et dans l'attente des résultats encore à venir, **il est raisonnable de penser que la pollution a bien été circonscrite au niveau de site pollué et dans la zone boisée en bordure de la Mellier**. Sur base des inspections de terrain et des résultats d'analyses actuellement disponibles, l'environnement en aval hydrographique de la zone boisée précitée n'est pas impacté. Et on pourrait **dans un avenir raisonnablement proche lever les interdictions sur la pratique de la pêche et du kayak** qui ont été initialement prises en vertu du **principe de précaution**.

Enfin, le SPW tient à faire part à la population de la pleine mobilisation de ses équipes dans le cadre de ses missions de service public pour rendre la rivière et son environnement proche à ses utilisateurs et garantir la protection des écosystèmes dont il a la charge. Nous ne pouvons toutefois donner plus de détails sur les avancées dans ce dossier afin de respecter le secret de l'instruction du dossier judiciaire en cours.